

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année
Domaine :	SCIENCES - TECHNOLOGIES - SANTE					L3
Mention :	Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement					
Spécialité :	QHSSE					
Volume horaire étudiant :	206 h	186 h	49 h	0 h	840 h	1281 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
François HENNEBELLE Maître de Conférences ☎ 03.86.49.28.56 francois.hennebelle@u-bourgogne.fr	Karine ROBERT ☎ 03.86.49.28.51 📠 03.86.49.58.50 karine.ringuet@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences et Techniques, Antenne d'Auxerre BP 16, 89010 AUXERRE CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La Licence Professionnelle Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement (QHSSE) répond à un besoin croissant des entreprises industrielles dans les domaines de la Qualité, la Sécurité, l'Environnement, et du Management intégré de ces contraintes : mise en place des normes ISO 9001, 14001 et 18001, nouvelles circulaires européennes sur les risques et la sécurité au travail... Les besoins en termes de **métiers** et de **compétences** ont été exprimés par la Profession ; la réponse est donnée dans le cadre de partenariats entre l'Université de Bourgogne, la Branche Professionnelle Métallurgie (Pôle formation des industries technologiques Bourgogne 58-89) et le Lycée Agricole de la Brosse : **former des cadres compétents pour assurer le bon fonctionnement de l'outil de production et garantir la sécurité des hommes et des équipements, en conformité avec la réglementation.** La formule de **l'alternance pédagogique** a été retenue. Les étudiants sont simultanément inscrits à la préparation d'un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (**CQPM**), dans le cadre d'un contrat de travail spécifique d'une année (contrat de professionnalisation, au titre du CQPM). Quatre CQPM sont ainsi adossés à la Licence Professionnelle :

- *Technicien de la qualité (MQ 1992 11 89 0101)*
- *Coordonnateur Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement) (MQ 2001 01 89 0195).*
- *Coordonnateur du développement durable (2010 06 42 0288)*
- *Préventeur santé-sécurité au travail et environnement (2002 09 89 0215)*

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Fonctions visées, essentiellement au service des PME-PMI (mais aussi des organismes publics ou privés) :

- Technicien Qualité,
- Assistant en Sécurité et/ou Environnement,
- Intégrateur des systèmes de management environnementaux
- Coordonnateur du développement durable
- Préventeur santé-sécurité au travail et environnement

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Compétences ou capacités attestées par la délivrance du diplôme et d'un CQPM :

- Connaissances techniques approfondies dans les domaines Qualité, Sécurité, Environnement
- Connaissance de l'environnement économique et social de l'entreprise
- Capacité à manager une équipe de collaborateurs
- Capacité à mener la gestion d'un projet global (de l'élaboration du cahier des charges à la réalisation)

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

- niveau L2 (60 crédits) validé en Licence du domaine Sciences, Technologie et Santé (ex-DEUG MIAS/SM/SNV) ;
- titulaires d'un DUT ou d'un BTS du secteur industriel, ou d'un titre homologué de niveau III dans une spécialité compatible avec la formation ;
- élèves de 2^{ème} année des Classes Préparatoires en 2 ans aux Grandes Ecoles Scientifiques.

L'accès est également possible pour des titulaires d'un diplôme bac+2 d'autres secteurs (notamment BTSA) sous réserve d'une culture scientifique suffisante.

L'inscription n'est définitive, dans la limite de la capacité d'accueil de 24 étudiants, que lorsque le candidat a signé un contrat d'alternance avec une entreprise d'accueil pour la préparation simultanée de l'un des CQPM mentionnés plus haut (en général contrat de professionnalisation).

Les candidats sont invités à déposer un dossier de déclaration de candidature avant le 15 juin de chaque année de façon à participer à un entretien de motivation et d'orientation avec le responsable du diplôme et les responsables des CQPM concernés.

■ sur sélection :

néant

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La formation est en alternance, à raison (en général) de 2 semaines de formation pédagogique suivies de 3 semaines en entreprise, de fin septembre à début juillet (la présence en entreprise se poursuivant jusqu'à la fin du contrat d'une année pleine). En conséquence, la notion de semestre n'est pas applicable ; par ailleurs, les évaluations académiques sont organisées en contrôle continu, une même épreuve pouvant servir à évaluer simultanément plusieurs disciplines.

L'étudiant doit choisir l'une des trois UE optionnelles 4A ou 4B ou 4C (exclusives) en cohérence avec le CQPM choisi.

Le projet tutoré est réalisé au cours des premières séquences en entreprise.

NB : les répartitions CM/TD/TP par discipline sont prévisionnelles.

SEMESTRES 1 et 2

UE 1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales appliquées au métier	Probabilités et statistiques	14	7			21	2	CC		2	2
	Bases de données	7	3,5	3,5		14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Physique appliquée	10,5	7			17,5	1,5	CC		1,5	1,5
	Chimie appliquée	10,5	7			17,5	1,5	CC		1,5	1,5
	Métrologie	7	3,5	3,5		14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Management de projet	7	10,5			17,5	2	CC		2	2
TOTAL UE		56	38,5	7		101,5	10			10	10

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef	
Compétences générales du métier	Qualité	Fondamentaux et outils	10,5	7			17,5	1,5	CC		1,5	1,5
		ISO9001 et 17025	7	7	3,5		17,5	2	CC		2	2
		Plan d'expériences	7	7			14	1,5	CC		1,5	1,5
	Sécurité	Sensibilisation et risques profession.	10,5	10,5			21	2	CC / TP		2	2
		Normes (OHSAS 18001)	3,5	7			10,5	1	CC		1	1
	Environnement	Impacts environ. et réglementation	14	7			21	1,5	CC / TP		1,5	1,5
		Normes (ISO 14001)	3,5	7			10,5	1	CC		1	1
	Hygiène Santé	Plan de maîtrise Sanitaire et normes HACCP, ISO 22000, IFS...	7	7			14	1,5	CC		1,5	1,5
		Mise en œuvre du PMS et procédures	3,5	7	3,5		14	1	CC / TP		1	1
		Développement durable	3,5	3,5			7	1	CC		1	1
	TOTAL UE		70	70	7		147	14			14	14

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef	
Management, communication et connaissance de l'entreprise	Management	<u>Référentiels</u>				0	0	CC				
		Manag. d'équipe, com. comportemental	10,5	3,5	7		21	2	CC / TP		2	2
		Anim. réunion		3,5	7		10,5	1	CC / TP		1	1
	Commun nicatio net	Diagnostic Ressources Humaines	10,5	3,5			14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
		Etude marketing et satisfaction client	3,5	7			10,5	1	CC		1	1

	Anglais professionnel		28			28	2,5	CC		2,5	2,5
	Connaissance de	Veille réglementaire et normative	3,5	3,5		7	0,5	CC		0,5	0,5
		Analyse processus	3,5	3,5		7	0,5	CC / TP		0,5	0,5
		Indicateur, tableaux de bord	3,5	3,5		7	0,5	CC		0,5	0,5
		Structure et stratégie de l'entreprise	14			14	1,5	CC		1,5	1,5
		Gestion et comptabilité	10,5			10,5	1	CC		1	1
TOTAL UE		59,5	56	14		129.5	12			12	12

UE 4 A	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement option A : Qualité	AMDEC, 6σ, MSP	3,5	3,5	10.5		17.5	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Métrologie (approf.)	3,5	3,5	7		14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Sauveteur Secouriste (SST)	3,5	10,5			14	1	CC / TP		1	1
	Certificat d'auditeur int.	7	7	7		21	2	CC/TP		2	2
TOTAL UE		17.5	24,5	24.5		66.5	6			6	6

<u>OU</u> UE 4 B	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement option B : Coord.QSE et Dev.Durable	Système de management intégré	3,5	3,5	7		14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Développement durable ISO 26000	3,5	3,5	10.5		17.5	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Sauveteur Secouriste (SST)	3,5	10,5			14	1	CC / TP		1	1
	Certificat d'auditeur int.	7	7	7		21	2	CC / TP		2	2
TOTAL UE		17,5	24,5	24.5		66.5	6			6	6

<u>OU</u> UE 4 C	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement - option C - Préventeur Santé Sécurité au travail Environnement	Veille		3,5	7		10.5	1	CC / TP		1	1
	Démarche ergonomique	3,5	3,5	7		14	1,5			1,5	1,5
	Outils sécurité	3,5		3,5		7	0,5	CC / TP		0,5	0,5
	Sauveteur Secouriste (SST)	3,5	10,5			14	1	CC / TP		1	1
	Certificat d'auditeur int.	7	7	7		21	2	CC / TP		2	2
TOTAL UE		17,5	24,5	24.5		66.5	6			6	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
PROJET	Projet tutoré					140	6	Cahier des charges			6
TOTAL UE						140	6				6

UE 6	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
STAGE	Stage en entreprise (20 sem. mini)					700	12	Rapport, soutenance et tuteur entr.			12
TOTAL UE						700	12				12

TOTAL ANNUEL	206,5	185,5	49			1281	60				60
---------------------	--------------	--------------	-----------	--	--	-------------	-----------	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage (UE 5 et UE6).**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3 (sauf UE1). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3 (sauf UE1). **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectif limité (24 places), le redoublement n'est pas systématique et est soumis à l'obtention d'un contrat (formation exclusivement par alternance).

Dispositions particulières et précisions

Session de rattrapage

Compte tenu du planning de l'alternance mis en place et du contrat de travail courant en principe jusqu'en septembre, la soutenance de stage est prévue la première semaine de septembre. En conséquence, la session de rattrapage des UE non validées (inférieures à 10/20) fin juillet sera organisée début septembre avant le jury.

Au cours de cette session, le candidat repasse uniquement les UE non validées inférieures à 10/20. Pour cela il repasse une épreuve écrite ou orale dans au moins l'une des matières (=modules) de l'UE où il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, la note obtenue au cours de cette session annule et remplace alors la précédente quelle que soit sa valeur. Le jury de 2^{ème} session se réunit après la fin des épreuves orales et de la soutenance de stage.

Jury de la Licence professionnelle

La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Obtention de la licence professionnelle par la voie de la VAE

Au regard de son expérience professionnelle (3 ans minimum d'activités en lien avec le diplôme), le candidat peut obtenir la licence professionnelle "Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement" grâce au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) défini par l'Université de Bourgogne et conformément au décret n° 2002-590 du 24 avril 2002. Le diplôme est délivré par un jury constitué pour deux tiers par des enseignants de l'Université et par un tiers par des représentants professionnels.

Les candidats peuvent prendre contact avec le service universitaire de formation continue de l'université de Bourgogne (SEFCA – vae@u-bourgogne.fr).